

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

délibération :
2015_39_1

L' an deux mille quinze , le jeudi 29 octobre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 11

Date de convocation du Conseil : 26 Octobre 2015

Présents : 10

Présents : Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur BERGER Xavier, Madame BERTHEBAUD Anne, Madame GUILLON Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur LIOT Gérard

Votants : 10

Absent(s) : Monsieur BERNIER WILFRID

**Objet : Décisions
modificatives**

Secrétaire de Séance : Madame Marlyse GUILBAUD

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'adopter une décision modificative au budget, comme suit :

Dépenses et recettes complémentaires :

Section d'investissement :

Dépenses :

Recettes :

Op. 48 - Ecole sécurité : 9952,00 €

Op. 48 Ecole sécurité compte 1342 : 4 952,00 €
1322 : 5 000,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative du budget;
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 29/10/2015, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT